

**CleanLife® Gerätebenzin 4-Takt**

Numéro de la version: 1.1

Date d'établissement: 21.01.2016

**RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise**

**1.1 Identificateur de produit**

Marque commerciale **CleanLife® Gerätebenzin 4-Takt**  
 Numéro d'enregistrement (REACH) Non pertinent (mélange)

**1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**

Utilisations identifiées pertinentes Propergol  
 Carburants

**1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**

SAILER Mineralölhandel GmbH  
 Gubener Straße 15  
 86156 Augsburg  
 Allemagne

Téléphone: +49 (0)821 242272-10  
 Téléfax: +49 (0)821 242272-50  
 e-mail: info@saileroel.de  
 Site web: www.saileroil.de

**1.4 Numéro d'appel d'urgence**

Service d'information d'urgence Le centre anti-poison national,  
 Belgique: +32 (0) 70 245 245

**RUBRIQUE 2: Identification des dangers**

**2.1 Classification de la substance ou du mélange**

Classification opérée conformément au règlement (CE) no 1272/2008 (CLP)

Classe de danger	Catégorie	Classe et catégorie de danger	Mention de danger
liquide inflammable	1	Flam. Liq. 1	H224
corrosion cutanée/irritation cutanée	2	Skin Irrit. 2	H315
toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique (effets narcotiques, somnolence)	3	STOT SE 3	H336
danger en cas d'aspiration	1	Asp. Tox. 1	H304
dangereux pour le milieu aquatique - danger chronique	2	Aquatic Chronic 2	H411

Pour le texte intégral: voir la RUBRIQUE 16.

**Les principaux effets néfastes physicochimiques, pour la santé humaine et pour l'environnement**

Le produit est combustible et il peut s'enflammer au contact avec des sources d'inflammation potentielles. Un déversement et l'eau d'extinction peuvent causer une pollution des cours d'eau.

**CleanLife® Gerätebenzin 4-Takt**

Numéro de la version: 1.1

Date d'établissement: 21.01.2016

**2.2 Éléments d'étiquetage**

Étiquetage selon le règlement (CE) no 1272/2008 (CLP)

- mention danger  
d'avertissement

- pictogrammes

GHS02, GHS07,  
GHS08, GHS09



- mentions de danger

- H224 Liquide et vapeurs extrêmement inflammables.
- H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
- H315 Provoque une irritation cutanée.
- H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.
- H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

- conseils de prudence

- P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
- P301+P310 EN CAS D'INGESTION: appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.
- P331 NE PAS faire vomir.
- P370+P378 En cas d'incendie: Utiliser du sable, du carbone dioxyde ou un extincteur à poudre pour l'extinction.
- P403+P233 Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.
- P403+P235 Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais.

- composants dangereux pour l'étiquetage essence

**2.3 Autres dangers**

sans importance

**RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants**

**3.1 Substances**

Non pertinent (mélange)

**3.2 Mélanges**

Description du mélange

Nom de la substance	Identificateur	%M	Classification selon SGH	Pictogrammes
essence	No CAS 86290-81-5  No CE 289-220-8  No index 649-378-00-4  No d'enreg. REACH 01-2119471335-39- xxxx	100	Flam. Liq. 1 / H224 Skin Irrit. 2 / H315 STOT SE 3 / H336 Asp. Tox. 1 / H304 Aquatic Chronic 2 / H411	

## CleanLife® Gerätebenzin 4-Takt

Numéro de la version: 1.1

Date d'établissement: 21.01.2016

Pour le texte intégral: voir la RUBRIQUE 16.

### RUBRIQUE 4: Premiers secours

#### 4.1 Description des premiers secours

##### Notes générales

Ne pas laisser la personne concernée sans surveillance. Éloigner la victime de la zone de danger. Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé. En cas de malaise ou en cas de doute, consulter un médecin. En cas de perte de conscience, mettre en position latérale de sécurité et ne rien administrer par la bouche. Autoprotection de la personne qui dispense les premiers soins.

##### Après inhalation

En cas de respiration irrégulière ou d'arrêt de respiration, envoyer immédiatement chercher un médecin et ordonner les premiers secours. Dans les cas de l'irritation des voies respiratoires consulter un médecin. Fournir de l'air frais.

##### Après contact cutané

Laver abondamment à l'eau et au savon.

##### Après contact oculaire

Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Tenir les paupières ouvertes et rincer abondamment les yeux pendant 10 minutes à l'eau courante.

##### Après ingestion

Rincer la bouche avec de l'eau (seulement si la personne est consciente). NE PAS faire vomir. Appeler un médecin.

#### 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Effets narcotiques. Difficultés respiratoires. Céphalées. Vertige.

#### 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Observation ultérieure de la pneumonie et de l'œdème pulmonaire. Surveiller la circulation sanguine.

### RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

#### 5.1 Moyens d'extinction

##### Moyens d'extinction appropriés

L'eau pulvérisée, Mousse résistant aux alcools, Poudre BC, Dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>)

##### Moyens d'extinction inappropriés

Jet d'eau à pleine puissance

#### 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

En cas de ventilation insuffisante et/ou lors de l'utilisation, formation de mélange vapeur-air inflammable/explosif possible. Les vapeurs de solvants sont plus lourdes que l'air et se propagent au sol. Les substances ou les mélanges inflammables sont susceptibles de se présenter en particulier dans des emplacements sans aération, par ex. des points bas non ventilés tels que les fosses, les conduites et les puits. Danger d'éclatement du conteneur.

##### Produits de combustion dangereux

Monoxyde de carbone (CO), Dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>)

#### 5.3 Conseils aux pompiers

En cas d'incendie et/ou d'explosion, ne pas respirer les fumées. Coordonner les mesures de lutte contre l'incendie à l'environnement. Ne pas laisser l'eau d'extinction s'écouler dans les égouts. Collecter l'eau d'extinction contaminée séparément. Combattre l'incendie à distance en prenant les précautions normales.

**CleanLife® Gerätebenzin 4-Takt**

Numéro de la version: 1.1

Date d'établissement: 21.01.2016

**RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**

**6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Pour les non-secouristes

Mettre les personnes à l'abri.

Pour les secouristes

Porter un appareil respiratoire en cas d'exposition aux vapeurs/poussières/aérosols/gaz. Mettre à disposition une ventilation suffisante.

**6.2 Précautions pour la protection de l'environnement**

Éviter la contamination des égouts, des eaux de surface et des eaux souterraines. Retenir et éliminer l'eau de lavage contaminé.

**6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**

Conseils concernant le confinement d'un déversement

Couverture des égouts

Conseils concernant le nettoyage d'un déversement

Essuyer avec une matière absorbante (p. ex. chiffon, toison). Recueillir le produit répandu. Sciure de bois. Kieselguhr (diatomite). Sable. Liant universel.

Méthodes de confinement

Utilisation des matériaux adsorbants.

Toute autre information concernant les déversements et les dispersions

Placer dans un récipient approprié pour l'élimination. Aérer la zone touchée.

**6.4 Référence à d'autres rubriques**

Produits de combustion dangereux: voir la rubrique 5. Équipement de protection individuel: voir rubrique 8.

Matières incompatibles: voir rubrique 10. Considérations relatives à l'élimination: voir rubrique 13.

**RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**

**7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

Recommandations

- mesures destinées à prévenir les incendies et à empêcher la production de particules en suspension et de poussières

Utilisation d'une ventilation locale et générale. Éviter les sources d'inflammation. Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer. Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques. Utiliser seulement dans des zones bien ventilées. En raison du danger d'explosion éviter tout écoulement des vapeurs dans les caves, les cheminées et les fosses. Mise à la terre/liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception. Utiliser du matériel électrique/de ventilation/d'éclairage/antidéflagrant. Ne pas utiliser d'outils produisant des étincelles.

- indications/informations spécifiques

Les substances ou les mélanges inflammables sont susceptibles de se présenter en particulier dans des emplacements sans aération, par ex. des points bas non ventilés tels que les fosses, les conduites et les puits. Les vapeurs sont plus lourdes que l'air, ils se propagent au sol et forment avec l'air un mélange explosif. Les vapeurs peuvent former avec l'air un mélange explosif.

Conseils d'ordre général en matière d'hygiène du travail

Lavez les mains après chaque utilisation. Ne pas manger, boire et fumer dans les zones de travail. Enlevez les vêtements contaminés et l'équipement de protection avant d'entrer dans une zone de restauration. Ne conservez jamais des aliments ou des boissons à proximité de produits chimiques. Ne placez jamais des produits chimiques dans des récipients qui sont normalement utilisés pour la nourriture ou la boisson. Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.

## CleanLife® Gerätebenzin 4-Takt

Numéro de la version: 1.1

Date d'établissement: 21.01.2016

### 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Gérer les risques associés

- atmosphères explosives

Conserver le récipient bien fermé et dans un endroit bien ventilé. Utilisation d'une ventilation locale et générale. Tenir au frais. Protéger du rayonnement solaire.

- risques d'inflammabilité

Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer. Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer. Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques. Protéger du rayonnement solaire.

- exigences en matière de ventilation

Utilisation d'une ventilation locale et générale. Mise à la terre/liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception.

- conception particulière des locaux ou des réservoirs de stockage

- Lagerklasse (classe de stockage selon la TRGS 3 (liquides inflammables) 510, Allemagne)

- compatibilités en matière de conditionnement

Seuls peuvent être utilisés les emballages agréés (par ex. selon ADR).

### 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Voir rubrique 16 pour une vue d'ensemble générale.

## RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### 8.1 Paramètres de contrôle

### 8.2 Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés

Ventilation générale.

Mesures de protection individuelle (équipement de protection individuelle)

Protection des yeux/du visage

Porter un appareil de protection des yeux/du visage.

Protection de la peau

- protection des mains

Porter des gants appropriés. Un gant de protection contre les substances chimiques selon la norme EN 374 est approprié. Avant usage vérifier l'étanchéité/l'imperméabilité. En cas de réutilisation des gants, bien nettoyer avant de les enlever puis bien aérer. Pour un usage spécial il est recommandé de vérifier la résistance des gants de protection indiqué plus haut contre les produits chimiques avec le fournisseur de ces gants.

- mesures de protection diverse

Faire des périodes de récupération pour la régénération de la peau. Une protection de la peau (crèmes barrières/pommades) est recommandée. Se laver les mains soigneusement après manipulation.

Protection respiratoire

Lorsque la ventilation du local est insuffisante, porter un équipement de protection respiratoire.

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Utiliser un récipient approprié pour éviter toute contamination du milieu ambiant. Éviter la contamination des égouts, des eaux de surface et des eaux souterraines.

**CleanLife® Gerätebenzin 4-Takt**

Numéro de la version: 1.1

Date d'établissement: 21.01.2016

**RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques**

**9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

**Aspect**

État physique	liquide
Couleur	clair - bleu
Odeur	caractéristique

**Autres paramètres de sécurité**

(valeur de) pH	non déterminé
Point de fusion/point de congélation	non déterminé
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	30 - 200 °C à 1.013 hPa
Point d'éclair	<0 °C
Taux d'évaporation	non déterminé
Inflammabilité (solide, gaz)	non pertinent (fluide)

**Limites d'explosivité**

- limite inférieure d'explosivité (LIE)	1,4 % vol
- limite supérieure d'explosivité (LSE)	7,6 % vol
Pression de vapeur	50 - 65 kPa à 38 °C
Densité	non déterminé
Densité de vapeur	cette information n'est pas disponible
Densité relative	0,68 - 0,72 eau = 1 à 15 °C

**Solubilité(s)**

- solubilité dans l'eau	<50 mg/l à 20 °C
-------------------------	------------------

**Coefficient de partage**

- n-octanol/eau (log KOW)	>6
Température d'auto-inflammabilité	400 °C

**CleanLife® Gerätebenzin 4-Takt**

Numéro de la version: 1.1

Date d'établissement: 21.01.2016

Viscosité

- viscosité cinématique	<1 mm <sup>2</sup> /s à 38 °C
Propriétés explosives	aucune
Propriétés comburantes	aucune

**9.2 Autres informations**

Teneur en solvants	100 %
Teneur en matières solides	0 %
Classe de température	T2 (température de surface maximale admissible sur l'équipement: 300°C)

**RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité**

**10.1 Réactivité**

Concernant l'incompatibilité: voir en bas "Conditions à éviter" et " Matières incompatibles". Le mélange contient une (des) substance(s) réactives. Risque d'allumage.

En cas de chauffage:

Risque d'allumage

**10.2 Stabilité chimique**

Voir en bas "Conditions à éviter".

**10.3 Possibilité de réactions dangereuses**

En cas de ventilation insuffisante et/ou lors de l'utilisation, formation de mélange vapeur-air inflammable/explosif possible.

**10.4 Conditions à éviter**

Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

Indications comment éviter des incendies et des explosions

Utiliser du matériel électrique/de ventilation/d'éclairage/antidéflagrant. Ne pas utiliser d'outils produisant des étincelles. Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques.

**10.5 Matières incompatibles**

Comburants

**10.6 Produits de décomposition dangereux**

Les produits de décomposition dangereux que l'on peut raisonnablement prévoir à la suite de l'utilisation, du stockage, du déversement et de l'échauffement, ne sont pas connus. Produits de combustion dangereux: voir la rubrique 5.

**CleanLife® Gerätebenzin 4-Takt**

Numéro de la version: 1.1

Date d'établissement: 21.01.2016

**RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**

**11.1 Informations sur les effets toxicologiques**

Il n'existe pas de données d'essai sur le mélange comme tel.

**Procédure de classification**

La classification du mélange est fondée sur les composants de ceux-ci (formule d'additivité).

**Classification opérée conformément au SGH (1272/2008/CE, CLP)**

**Toxicité aiguë**

N'est pas classé comme toxicité aiguë.

**Corrosion/irritation cutanée**

Provoque une irritation cutanée.

**Sensibilisation respiratoire ou cutanée**

N'est pas classé comme sensibilisant respiratoire ou sensibilisant cutané.

**Mutagénicité sur cellules germinales**

N'est pas classé comme mutagène sur les cellules germinales.

**Cancérogénicité**

N'est pas classé comme cancérogène.

**Toxicité pour la reproduction**

N'est pas classé comme toxique pour la reproduction.

**Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique**

Peut provoquer somnolence ou vertiges.

**Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée**

N'est pas classé comme un toxique spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée).

**Danger en cas d'aspiration**

Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

**RUBRIQUE 12: Informations écologiques**

**12.1 Toxicité**

Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. Classification acc. to annex 3 (VwVwS).

Toxicité aquatique (aiguë) des composants du mélange					
Nom de la substance	No CAS	Effet	Valeur	Espèce	Durée d'exposition
essence	86290-81-5	LL50	8,2 mg/l	poisson	96 heures
essence	86290-81-5	EL50	4,5 mg/l	invertébrés aquatiques	48 heures

Toxicité aquatique (chronique) des composants du mélange					
Nom de la substance	No CAS	Effet	Valeur	Espèce	Durée d'exposition
essence	86290-81-5	EL50	10 mg/l	poisson	21 d
essence	86290-81-5	EC50	15,41 mg/l	micro-organismes	40 h

**CleanLife® Gerätebenzin 4-Takt**

Numéro de la version: 1.1

Date d'établissement: 21.01.2016

Biodégradation

Des données ne sont pas disponibles.

**12.2 Persistance et dégradabilité**

Des données ne sont pas disponibles.

**12.3 Potentiel de bioaccumulation**

La substance est considérée comme très bioaccumulable.

**12.4 Mobilité dans le sol**

Des données ne sont pas disponibles.

**12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB**

Des données ne sont pas disponibles.

**12.6 Autres effets néfastes**

**RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination**

**13.1 Méthodes de traitement des déchets**

Informations pertinentes pour le traitement des déchets

Récupération ou régénération des solvants.

Informations pertinentes pour l'évacuation des eaux usées

Ne pas jeter les résidus à l'égout. Éviter le rejet dans l'environnement. Consulter les instructions spéciales/la fiche de données de sécurité.

Traitement des déchets des conteneurs/emballages

Il s'agit de déchets dangereux; seuls peuvent être utilisés les emballages agréés (par exemple selon ADR). Des emballages complètement vides peuvent être recyclés. Manipuler des emballages contaminés de la même manière que la substance.

**Dispositions pertinentes relatives à la prévention des déchets**

Liste de déchets

Selon la branche professionnelle et le processus, la classification dans une catégorie de déchets doit être effectuée conformément à la directive allemande EAVK. Pour l'élimination des déchets, contacter les autorités compétentes.

**Remarques**

Veuillez bien noter toute disposition nationale ou régionale pertinente. Les déchets sont à trier selon les catégories qui peuvent être traitées séparément dans les installations locales ou nationales de gestion des déchets.

**RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport**

<b>14.1 Numéro ONU</b>	1203
<b>14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU</b>	ESSENCE
Nom technique (Composants dangereux)	essence
<b>14.3 Classe(s) de danger pour le transport</b>	
Classe	3 (liquides inflammables)
<b>14.4 Groupe d'emballage</b>	II (matière moyennement dangereuse)
<b>14.5 Dangers pour l'environnement</b>	dangereux pour le milieu aquatique
Matières dangereuses pour l'environnement (environnement aquatique)	essence

**CleanLife® Gerätebenzin 4-Takt**

Numéro de la version: 1.1

Date d'établissement: 21.01.2016

**14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur**

Les dispositions concernant les marchandises dangereuses (ADR) devront être aussi respectées à l'intérieur de ses installations.

**14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL et au recueil IBC**

Le transport en vrac de cargaisons n'est pas prévu.

**14.8 Informations pour chacun des règlements types des Nations unies**

**Transport par route, par rail ou par voie navigable de marchandises dangereuses (ADR/RID/ADN)**

Numéro ONU	1203
Désignation officielle	ESSENCE
Classe	3
Code de classification	F1
Groupe d'emballage	II
Étiquette(s) de danger	3, poisson et arbre



Dangers pour l'environnement	OUI (dangereux pour le milieu aquatique)
Dispositions spéciales (DS)	243, 363, 534, 664
Quantités exceptées (EQ)	E2
Quantités limitées (LQ)	1 L
Catégorie de transport (CT)	2
Code de restriction en tunnels (CRT)	D/E
Numéro d'identification du danger	33

**Code maritime international des marchandises dangereuses (IMDG)**

Numéro ONU	1203
Désignation officielle	ESSENCE
Classe	3
Polluant marin	OUI (dangereux pour le milieu aquatique)
Groupe d'emballage	II
Étiquette(s) de danger	3, poisson et arbre



Dispositions spéciales (DS)	243, 363
Quantités exceptées (EQ)	E2
Quantités limitées (LQ)	1 L
EmS	F-E, S-E
Catégorie de rangement (stowage category)	E

**CleanLife® Gerätebenzin 4-Takt**

Numéro de la version: 1.1

Date d'établissement: 21.01.2016

**Organisation de l'aviation civile internationale (OACI-IATA/DGR)**

Numéro ONU	1203
Désignation officielle	Essence
Classe	3
Dangers pour l'environnement	OUI (dangereux pour le milieu aquatique)
Groupe d'emballage	II
Étiquette(s) de danger	3
Dispositions spéciales (DS)	A100
Quantités exceptées (EQ)	E2
Quantités limitées (LQ)	1 L

**RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation**

**15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

**Dispositions pertinentes de l'Union européenne (UE)**

**COV-Directive Decopaint 2004/42/EC**

Teneur en COV	100 %
---------------	-------

**Directive sur les émissions industrielles (COVs, 2010/75/UE)**

Teneur en COV	100 %
---------------	-------

**Inventaires nationaux**

- Tous les composants sont énumérés
- EINECS/ELINCS/NLP (Europe)
- DSL/NDSL (Canada)
- ENCS, classe 1 et 2 (MITI-inventaire, Japon)
- AICS (Australie)
- KECL (République de Corée)
- PICCS (Philippines)
- IECSC (Chine)
- NZIoC (Nouvelle-Zélande)
- REACH (Europe)
- ASIA-PAC (région Asie-Pacifique)
- SWISS (Suisse)
- Toxic Substance Control Act (TSCA)

**15.2 Évaluation de la sécurité chimique**

Des évaluations de la sécurité chimique pour cette substance dans ce mélange n'ont pas été effectuées.

## CleanLife® Gerätebenzin 4-Takt

Numéro de la version: 1.1

Date d'établissement: 21.01.2016

### RUBRIQUE 16: Autres informations

#### Abréviations et acronymes

Abr.	Description des abréviations utilisées
ADN	Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures
ADR	Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route
Aquatic Chronic	dangereux pour le milieu aquatique - danger chronique
Asp. Tox.	danger en cas d'aspiration
CAS	Chemical Abstracts Service (numéro d'enregistrement auprès du Chemical Abstracts Service. Identifiant numérique unique n'ayant aucune signification chimique)
CLP	Règlement (CE) no 1272/2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage (Classification, Labeling and Packaging) des substances et des mélanges
COV	Composés Organiques Volatils
DGR	danger
EINECS	European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances (inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes)
ELINCS	European List of Notified Chemical Substances (liste européenne des substances chimiques notifiées)
EmS	Emergency Schedule (plan d'urgence)
Flam. Liq.	liquide inflammable
IATA	Association Internationale du Transport Aérien
IATA/DGR	Dangerous Goods Regulations (DGR) for the air transport (IATA) (Règlement sur les transports des marchandises dangereuses pour le transport aérien)
IMDG	International Maritime Dangerous Goods Code (code maritime international des marchandises dangereuses)
MARPOL	la convention internationale concernant la pollution de la mer (abrev. de "Marine Pollutant")
NLP	No-Longer Polymer (ne figure plus sur la liste des polymères)
No CE	L'inventaire CE (EINECS, ELINCS et NLP) est la source pour le numéro CE comme identifiant des substances dans l'Union européenne
No index	le numéro index est le code d'identification attribué à la substance à l'annexe VI, partie 3, du règlement (CE) no 1272/2008
OACI	Organisation de l'Aviation Civile Internationale
PBT	Persistant, Bioaccumulable et Toxique
REACH	Registration, Evaluation, Authorisation and Restriction of Chemicals (enregistrement, évaluation, autorisation et restriction des substances chimiques)
RID	Règlement concernant le transport International ferroviaire des marchandises Dangereuses
SGH	"Système Général Harmonisé pour la classification et l'étiquetage des produits chimiques" développé par les Nations unies
Skin Corr.	corrosif pour la peau
Skin Irrit.	irritant pour la peau
STOT SE	toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique
TRGS	Technische Regeln für Gefahrstoffe (règles techniques concernant les substances dangereuses, Allemagne)
vPvB	very Persistent and very Bioaccumulative (très persistant et très bioaccumulable)

**CleanLife® Gerätebenzin 4-Takt**

Numéro de la version: 1.1

Date d'établissement: 21.01.2016

**Principales références bibliographiques et sources de données**

Règlement (CE) no 1272/2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage (Classification, Labelling and Packaging) des substances et des mélanges. Règlement (CE) no 1907/2006 (REACH), modifié par 2015/830/UE.

Transport par route, par rail ou par voie navigable de marchandises dangereuses (ADR/RID/ADN). Code maritime international des marchandises dangereuses (IMDG). Dangerous Goods Regulations (DGR) for the air transport (IATA) (Règlement sur les transports des marchandises dangereuses pour le transport aérien).

**Procédure de classification**

Propriétés physiques et chimiques. La classification est fondée sur un mélange testé. Dangers pour la santé. Dangers pour l'environnement. La classification du mélange est fondée sur les composants de ceux-ci (formule d'additivité).

**Liste des phrases (code et texte intégral comme indiqué dans le chapitre 2 et 3)**

Code	Texte
H224	liquide et vapeurs extrêmement inflammables
H304	peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires
H315	provoque une irritation cutanée
H336	peut provoquer somnolence ou vertiges
H411	toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

**Clause de non-responsabilité**

Ces informations sont basées sur l'état actuel de nos connaissances. Cette FDS a été élaborée exclusivement pour ce produit et est exclusivement destinée à ce produit.